



## Règlement intérieur UBS ARENA – Le cinquième stade helvétique de l'UEFA EURO 2008™

### Généralités

La manifestation (Public Viewing du 7 au 29 juin 2008) trouve son fondement dans la loi sur le droit d'habitation ainsi que dans les conventions publiques et privées. Elle s'appuie également sur les lignes directrices et les conventions de l'Union des associations européennes de football (UEFA) et de l'Association suisse de football (ASF).

### Domaines d'application

Le règlement intérieur est partie intégrante de la permission d'accès aux visiteurs et collaborateurs. Le règlement intérieur est valable dans les secteurs délimités, y compris la zone Hospitality. Le règlement intérieur est valable pour toutes les manifestations ayant lieu dans l'UBS ARENA.

### But du règlement intérieur:

Empêcher la mise en péril ou les blessures de personnes | Empêcher les dommages aux objets | Protéger le site de déprédations et de salissures | Etre en mesure de garantir le déroulement parfait des manifestations.

### Séjour

L'infrastructure est destinée aux personnes qui suivent les retransmissions des matches de football de l'UEFA EURO 2008™ sur l'écran géant et qui assistent aux manifestations programmées (concerts et événements). Le secteur Hospitality est uniquement destiné aux personnes en possession d'une invitation ou d'une autre autorisation (par exemple: accréditation). Sur demande, les laissez-passer doivent être présentés au service de sécurité. En cas de refus, l'accès peut être refusé.

### Droits du personnel de sécurité – Le service de sécurité a le droit de...

procéder à une fouille des personnes pouvant être suspectées d'introduire de l'alcool, de la drogue, des armes ou des objets incandescents qui pourraient représenter un risque pour la sécurité | fouiller les habits ou les contenants accompagnant la personne | refuser l'accès à des personnes pouvant représenter un risque pour la sécurité ou qui refusent de se soumettre à une fouille ou qui ne sont pas prêtes à jeter des objets qui n'ont pas le droit d'être emmenés au sein de l'arène | refuser l'accès à l'arène de personnes refusant les ordres ou les directives de la police, des sapeurs-pompiers ou du service de sécurité | procéder à une fouille corporelle uniquement par une personne du même sexe.

### Conduite au sein de l'infrastructure – Toutes les personnes qui accèdent à l'arène doivent...

se conduire de manière à ce que personne d'autre ne soit blessé, mis en péril, molesté ou inégalement gêné | suivre les consignes de la police et du service de sécurité | utiliser les accès prévus des places de stationnement visiteurs et maintenir libres les accès en montée et en descente ainsi que les sorties d'urgence et de secours.

### Interdictions – Il est interdit à toute personne d'introduire les objets suivants:

matériel de propagande raciste, xénophobe, d'extrême droite ou d'extrême gauche ou de tout autre bord politique | armes de toutes sortes ou objets pouvant être utilisés comme arme | bombes aérosols, substances inflammables ou colorantes et récipients contenant des substances facilement inflammables ou pouvant nuire à la santé | objets en verre ou dans une matière pouvant se casser ou éclater | objets particulièrement durs (bouteilles, gobelets, cruches ou cannettes) | objets incandescents, feux de Bengale, poudre à fumée, bombes à fumée ou tout autre objet pyrotechnique | des appareils laser (pointeur laser) | mégaphones, klaxons à gaz, crécelles | cloches de vaches, parapluies | drapeaux, bannières avec des messages d'ordre raciste, sexiste, provocateur ou tout autre slogan insultant | hampes de drapeaux en bois ou en métal (les drapeaux et bannières sans partie en dur sont autorisés pour autant qu'ils n'obstruent pas la vue des spectateurs sur le grand écran ou sur les surfaces publicitaires des sponsors) | boissons et nourriture de toute sorte | animaux | appareils de photos professionnels, caméras vidéo ou tout autre matériel d'enregistrement du son et de l'image.

### D'autre part, il est interdit...

de distribuer de la propagande politique, de procéder à des actions ou de proclamer des paroles racistes, xénophobes ou d'extrême droite et gauche | de grimper ou d'enjambrer les installations et constructions d'utilisation commune (par exemple: barrières, clôtures, barrages, arbres, poteaux, mâts, etc.) | de peindre ou coller des objets sur les éléments de construction, l'infrastructure et les chemins d'accès | de jeter des objets de toutes sortes ou de répandre des produits liquides | de faire du feu, d'utiliser, d'allumer et de lancer des objets pyrotechniques, des feux de Bengale, de la poudre à fumée, des bombes à fumée | de faire ses besoins hors des toilettes ou de salir le terrain et l'arène | de se tenir debout sur les places assises de la tribune | d'enregistrer des sons, des images, des affiches ou des résultats de la manifestation, partiellement ou intégralement (même pour une utilisation privée) et de les diffuser ou de soutenir une personne dans ces actions | d'utiliser des photographies ou des images prises dans l'enceinte à des fins commerciales | de diffuser toutes sortes d'objets publicitaires, commerciaux, politiques ou religieux, inclus les bannières, les affiches, les symboles et les feuilles volantes ou tout autre matériel promotionnel | de laisser traîner des ordures/déchets. Les déchets, ordures, matériel d'emballage et récipients vides sont à jeter dans les poubelles prévues à cet effet au sein de l'arène. Le triage des ordures doit être respecté.

### Consignes

Les consignes données au sein de l'infrastructure par le personnel doivent être suivies à la lettre. Le personnel peut notamment refuser de donner ou vendre de l'alcool à une personne, sans pour autant devoir en donner les raisons.

### Responsabilité

Toute personne qui accède à l'UBS ARENA reconnaît s'y tenir à ses propres risques et ne peut tenir responsable Perron8 Management SA ou tout autre personne ou organe s'y rapportant d'une manière ou d'une autre pour les risques encourus, les dangers ou les pertes, y compris pour des blessures corporelles, des dommages à des biens personnels ou tout autre incident lié à une visite du stade, indépendamment du fait que cet incident se produit avant, pendant ou après la partie, à l'exception d'incidents qui seraient dus à une importante négligence et/ou intentionnels de l'organisateur.

Les accidents et dommages doivent être annoncés sans tarder.

### Infractions

En cas de violation des règles de conduite de ce règlement intérieur, la personne peut être soumise aux sanctions suivantes: renvoi, exclusion de l'arène, interdiction d'accès, remboursement des frais de dérangements et/ou dépôt de plainte. L'organisation se réserve le droit de recourir au remboursement des dommages par voie judiciaire. Ce règlement intérieur entre en vigueur en mai/juin 2008.

L'organisateur: Perron8 Management SA